



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Étude d'impact environnementale pour le bassin de rétention du ruisseau Pratt

COATICOOK, le 15 février 2021 – Le ruisseau Pratt a toujours suscité beaucoup de réactions pour la population de Coaticook. Il peut être un petit ruisseau tranquille où coule un filet d'eau et en quelques heures devenir un torrent qui inonde commerces et résidences sur son trajet. Les dernières inondations provoquées par le ruisseau Pratt remontent à janvier 2014 et juin 2015. On se souviendra qu'à ce moment des bâtiments ont dû être démolis et des routes ont été sectionnées suite à la crue des eaux du ruisseau.

La Ville de Coaticook a entrepris des démarches avec plusieurs spécialistes depuis des années pour trouver une solution qui serait le plus efficace possible, la moins dommageable pour l'environnement et la moins coûteuse pour ses citoyens.

Il s'avère que la solution réside dans la construction d'une digue sur la terre communément appelée la terre Lafaille, près de la route 141 et de la rue Roger-Smith. L'empreinte au sol de la digue et de ses composantes sera de 40 000 m². Elle aura un maximum de 740m de longueur et une hauteur maximale de 7m. Cette digue pourra gérer des crues centenaires (récurrence 100 ans) en libérant un débit acceptable au centre-ville. Elle sera aussi conçue pour résister à des événements très exceptionnels (récurrence 10 000 ans).

Les dommages pour les bâtiments et les terrains situés en aval devraient être très réduits pour ne pas dire inexistant. Par contre, pour permettre cette rétention d'eau, des terrains devront être inondés de façon très occasionnelle et pour de très courtes durées ce qui amène la présente démarche avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques. Au niveau maximal de retenue de la digue, une superficie entre 198 766 m² et 255 650 m² serait inondée durant quelques heures. La plupart des terrains appartiennent à la ville et quelques parcelles sont privées et feront l'objet d'une entente. Ces terrains sont composés de terres agricoles, de boisés et de milieux humides.

Pour respecter ses obligations, la Ville de Coaticook doit procéder à une étude d'impacts environnementaux pour la construction de ce bassin de rétention. Toutes

les personnes intéressées par ce projet sont invitées à consulter l'avis public publié dans le Progrès de Coaticook du 17 février ou sur le site internet de la Ville dans la section « avis public » dès le 17 février 2021.

« Je suis très heureux de voir que le projet de bassin de rétention avance. Il y a plus de 5 ans que nous souhaitons la construction de ce bassin et nous sommes sur le point d'y arriver. Il y aura quelques impacts environnementaux comme l'inondation temporaire de terres agricoles, mais je pense surtout à nos résidents et nos commerçants qui seront beaucoup moins inquiets lors de la fonte des neiges ou des pluies abondantes. », Monsieur Simon Madore, maire de la Ville de Coaticook.

— 30 —

Source : Shirley Lavertu, Responsable des communications
819 849-2721, poste 256